

CAUE DE LA GIRONDE

PROJET STRATÉGIQUE
2016/2018

POUR FAIRE FACE AUX BESOINS ET AUX RÉALITÉS DU TERRAIN

Depuis presque 40 ans, le CAUE, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, répond à ses missions fondamentales de conseil, de formation, d'information et de sensibilisation, en ayant une vocation de service public, au service de tous les publics.

Face aux défis actuels (environnement, habitat, énergie, mobilité, ...) et à l'heure de la réforme territoriale, l'action publique se doit d'être fortement soutenue pour répondre aux besoins des acteurs et anticiper l'avenir des territoires. Ce contexte en mutation nous invite à renouveler nos modes d'actions au plus près des attentes de chacun.

Il convient d'être un CAUE de proximité qui s'engage à s'inscrire dans la durée, pour mieux anticiper et s'adapter aux réalités du terrain. Mais nous ne pouvons agir seul ! Pour gagner en efficacité, il est nécessaire de développer des synergies : mettre en réseau, faire dialoguer et travailler avec celles et ceux qui font la Gironde. D'ores et déjà des partenariats ont été impulsés, notamment avec des institutions (Département, Métropole, intercommunalités, ...) en vue de leur offrir un apport technique souvent renforcé par des retours d'expériences.

Autant d'objectifs qui dictent nos ambitions, autant d'actions qui nourrissent désormais nos choix stratégiques 2016-2018.

Alain CHARRIER
président du CAUE de la Gironde

CADRE & MISSIONS

QUI SOMMES-NOUS ?

LE CAUE AU REGARD DE LA LOI

Créé par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, le CAUE de la Gironde a pour mission la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ses missions fondamentales sont réaffirmées dans la loi SRU du 13 décembre 2000.

Le CAUE, association de droit privé, indépendant de toute administration, est chargé d'une mission de service public au profit de tous.

Pour mutualiser ses outils, le CAUE de la Gironde fait partie de l'Union Régionale d'Aquitaine des CAUE.

Le CAUE de la Gironde adhère à la Fédération Nationale des CAUE dont le rôle est la représentation auprès des instances nationales et européennes.

Le CAUE de la Gironde est financé par la Taxe d'Aménagement, se substituant à la TDCAUE depuis le 29 novembre 2010. Le Conseil Départemental fixe par délibération le taux de répartition de la part départementale entre CAUE et ENS.

NOS MISSIONS FONDAMENTALES

Les missions du CAUE sont insécables et au nombre de 4 :

→ CONSEILLER

Les particuliers dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, pour tout projet relatif à leur cadre de vie (aménagement, construction, extension ou rénovation).

Les collectivités locales en matière de bâti, d'espaces publics, de paysage, d'urbanisme et d'environnement.

→ FORMER

Les élus locaux et les services techniques, les acteurs du cadre de vie et les partenaires professionnels sur l'ensemble des domaines liés aux projets communaux.

→ INFORMER

L'ensemble des acteurs du cadre de vie sur la qualité de l'architecture et du paysage, les dispositions applicables à leurs projets, les techniques de construction, les ressources disponibles au CAUE.

→ SENSIBILISER

Tous les publics sur les enjeux contemporains du cadre de vie et de l'aménagement, sur la qualité de l'architecture et du paysage, par le biais de publications, d'expositions, de participation à différentes manifestations.

Le public scolaire par des actions pédagogiques.

9 VALEURS AU SERVICE

→ PROXIMITÉ

Être au plus près des besoins et des territoires tant par l'accompagnement technique et culturel que par la présence sur le terrain.

→ PERMANENCE

S'inscrire dans la durée, construire une mémoire, s'adapter au temps des projets.

→ NEUTRALITÉ

Porter un regard complémentaire de l'acte professionnel, indépendant et dégagé d'intérêt vis-à-vis de la maîtrise d'œuvre.

→ TRANSVERSALITÉ

Faire agir la transdisciplinarité pour porter une vision globale et transversale, décloisonner la réflexion, croiser les compétences, associer d'autres thématiques que celles propres aux professionnels du cadre de vie.

→ COOPÉRATION

Participer par notre apport technique à favoriser l'expression d'une pluralité d'acteurs dans le processus de décision : initier une co-construction, inscrire le conseil, la formation et la sensibilisation dans une progression itérative, initier des partenariats institutionnels et techniques, mettre en relation des acteurs.

DE LA QUALITÉ

→ INNOVATION

Contribuer à une vision dynamique des projets, à l'émergence de nouvelles démarches et pratiques reproductibles.

→ PÉDAGOGIE

Transmettre, partager, rendre accessible, associer la démarche technique et les démarches pédagogiques et de sensibilisation/formation, faire évoluer les regards et les exigences.

→ CULTURE

Ancrer l'accompagnement dans la dimension culturelle des territoires (patrimoines, savoir-faire et innovations contextualisées) dans une double préoccupation : en mobilisant tant la "mémoire CAUE" que la prospective.

→ ACTION

Se positionner en moteur, déclencheur ; aider à engager un processus de décision-action.

LA STRATÉGIE

Un projet stratégique qui s'adapte aux besoins et aux territoires

Aujourd'hui, les territoires et leurs acteurs se confrontent à des difficultés et à la complexité des situations :

- mutations économiques : baisse des moyens des collectivités, désengagement de l'État, ...
- enjeux environnementaux : climat, ressources, énergie, pollution, ...
- mutations sociales : mobilités, temporalités, vieillissement démographique, paupérisation, ...
- superposition de normes et de réglementations,
- réformes institutionnelles : renforcement des compétences intercommunales, métropolisation, ...

Le CAUE s'adapte à cette nouvelle donne.

Concrètement, cela se traduit par la volonté de lancer une **enquête** afin d'évaluer les attentes des territoires. Cet outil contribuera à faire évoluer notre stratégie au gré des besoins exprimés.

D'autre part, pour gagner en lisibilité et affirmer notre engagement, un **dispositif de conventionnement** est d'ores et déjà mis en place auprès des collectivités, notamment des intercommunalités, et de nos différents partenaires.

Nos positions stratégiques seront déclinées en trois axes spécifiques, à trois échelles :

AXE 1 /
**LE PROJET ARCHITECTURAL,
L'HABITANT, L'HABITÉ**

AXE 2 /
**LE PROJET DE REVALORISATION
DES BOURGS ET DES VILLES CENTRES**

AXE 3 /
LE PROJET DE TERRITOIRE

AXE 1 / **LE PROJET ARCHITECTURAL, L'HABITANT, L'HABITÉ**

Objectif : De l'habitant à la collectivité, accompagner les projets en veillant à la qualité architecturale et environnementale.

Face à la banalisation des constructions qui engendre une perte d'identité locale et qui parfois ne permet pas l'expression d'une architecture "extra-ordinaire", le CAUE propose accompagnement, actions et outils pour faire connaître, donner envie et mieux appréhender le projet.

En complément, conscient de la complexité réglementaire inhérente au projet de construction, le CAUE s'engage à accompagner les porteurs de projets privés et publics vers une plus grande autonomie dans leurs attributions.

ENGAGEMENTS

- Donner les outils aux candidats à la construction pour renforcer leur autonomie dans la mise en œuvre de leur projet de construction en répondant aux exigences énergétiques et environnementales.
- Accompagner les services instructeurs des EPCI pour défendre la qualité architecturale et paysagère.
- Être identifié comme un "acteur ressources" pour transmettre et diffuser la culture AUE.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- L'offre d'un point de permanence architecturale mensuelle, pour chaque habitant, à moins de 25 km de son lieu de résidence ;
- La création d'une permanence spécifique "architecture/énergie" au sein du nouveau siège du CAUE (2017) ;
- Une assistance mensuelle aux services instructeurs des EPCI pour une meilleure prise en compte de la qualité architecturale et paysagère dans les autorisations d'urbanisme ;
- Deux modules de formation, à destination des élus, techniciens, personnels en mairie et instructeurs, sous forme d'ateliers :
 - "Si la maison invitait l'architecture" thème qualité architecturale des constructions lors de l'instruction
 - "Nos parcelles font des petits, bonne nouvelle ?" thème division parcellaire ;
- L'utilisation de l'observatoire Curiosité du CAUE, plateforme-référentiel d'analyse de la production architecturale de Gironde, comme outil de sensibilisation et de valorisation de la qualité, comme support de conseil aux collectivités et aux particuliers et comme outil de connaissance et de mémoire ;
- La mise en place d'un centre de ressources et d'un lieu permettant l'accueil d'expositions, conférences, vers le grand public et le jeune public, dans le futur siège du CAUE (2017).

AXE 2 /

LE PROJET DE REVALORISATION DES BOURGS ET DES VILLES CENTRES

Objectif : Contribuer à la REvalorisation des bourgs et des villes centres par l'expérimentation sur deux thématiques ciblées : l'espace public et le bâti vacant.

Les centres-bourgs de Gironde sont confrontés à une perte d'identité liée aux politiques d'équipement et d'urbanisme banalisantes de ces dernières décennies, à des morphologies et des fonctionnements parfois inadaptés à nos modes de vie contemporains et à une perte de vitalité au profit du péri-urbain et de la Métropole.

Le CAUE s'engage à aider les collectivités à rechercher des modalités de revitalisation des bourgs et des villes centres soutenables, opérantes et innovantes avec la double ambition de respecter et de cultiver leurs valeurs patrimoniales.

ENGAGEMENTS

- Capitaliser et diffuser les connaissances sur les outils opérationnels (maîtrise foncière, financement, urbanisme, processus de mise en œuvre), les références et les retours d'expériences, pour se doter d'une palette d'outils appropriés à chaque site et projet et ainsi faire évoluer nos cultures d'aménagement ;
- REinventer les atouts des centres urbains en soutenant les actions interventionnistes de RENouvellement, de REhabilitation, de REinvestissement, de REqualification, de REMembrement, de REgénération et de REconquête de l'habitat vacant et des espaces publics en contexte de réalités économiques, environnementales et sociales ;
- Proposer un accompagnement renforcé des villes centres en recherchant une implication et des interactions plus riches avec les acteurs et les publics intervenants et en adaptant le conseil à sa juste mesure, au soutien d'actions de revalorisation efficaces.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Des ateliers "labo-conseils" réunissant des compétences plurielles pour faire émerger des formes de coopération et de mutualisation entre les multiples acteurs et pour initier des capacités locales et durables à agir ;
- Un appui à l'élaboration des documents d'urbanisme en aidant à la définition d'une stratégie globale et en proposant des réflexions complémentaires et thématiques sur le centre-bourg et sa périphérie proche ;
- Des contributions aux projets de revitalisation des centres-bourgs engagés à travers les politiques publiques départementales et l'appel à manifestation d'intérêt national "centres-bourgs" lancé en 2014 ;
- Des modules de formation pour les élus, les agents/techniciens des collectivités, les professionnels du cadre de vie sur le bâti vacant, sur l'habitat participatif et sur les espaces publics ;
- Des ateliers de sensibilisation à destination des enseignants "à l'école de la ville" et en direction du jeune public "autour de mon école, il y a ...".

AXE 3 / **LE PROJET DE TERRITOIRE**

Objectif : Appuyer l'émergence, l'élaboration, l'animation et la mise en œuvre des projets de territoire.

Les territoires de Gironde se doivent de bâtir pour les populations un projet partagé et fondé sur le respect et la mobilisation des ressources locales spécifiques. Cette approche, qui questionne à la fois la valeur patrimoniale et les problématiques de développement, est indispensable pour donner du sens aux procédures de planification et aux politiques sectorielles d'aménagement et d'équipement.

Le CAUE s'engage à soutenir les collectivités qui initient et élaborent ces démarches de projet à toutes échelles territoriales (communales et intercommunales) et à articuler, dans la durée, perspectives stratégiques et actions.

ENGAGEMENTS

- Expertiser la valeur et les ressources locales des territoires pour faire émerger et identifier les enjeux et les leviers stratégiques du projet ;
- Contribuer à créer les conditions du débat sociétal et à faciliter la co-construction du projet ;
- Définir des modes opératoires d'actions transversales qui dépassent et intègrent les politiques sectorielles.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- ➔ Une mise à disposition de moyens humains et de compétences opérantes à travers des partenariats renforcés pour éclairer les stratégies et pour apporter aux territoires des SCoT, des PNR, des Communautés de Communes et des communes les capacités à mieux se projeter ;
- ➔ Une production d'expertises spécifiques pour aider à définir des enjeux territoriaux partagés : "Assistances Continuités Écologiques", diagnostics paysage, enquête parcellaire et stratégie foncière, prospectives de formes d'habitats intermédiaires denses ;
- ➔ Un appui à l'émergence et à l'élaboration des documents d'urbanisme et des "plans paysage" en contribuant à l'innovation et à l'expérimentation des territoires ;
- ➔ Une offre de formation-sensibilisation sur les démarches de projets, les outils réglementaires et retours d'expériences (exemple : urbanisme et énergie, PLUi, ...).



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE
organisme partenaire du Conseil Départemental de la Gironde

140, avenue de la Marne 33700 Mérignac
Tél 05 56 97 81 89 / Fax 05 56 47 10 62
www.cauegironde.com / contact@cauegironde.com